Image not found or type unknown

Caution solidaire sur pret societe

Par **james28**, le **12/06/2014** à **13:26**

Bonjour, en 2008 j'ai crée une societe holding EURL pour pouvoir racheter la société dont j'etais salarié, la société à fait un pret aupres de HSBC, il nous ont fait remplir une caution solidaire à ma femme et moi (nous sommes marié sous le régime de la communauté). La société est en liquidation judiciaire et il nous réclame le paiement de la caution. Je n'ai jamais eu copie de la caution solidaire et n'ai jamais reçu de lettre d'information. pensez vous que je puisse contester cette caution. A la signature nous avions un prêt immobilier en cours dont il n'ont pas pris acte, ils nous ont seulement demandé si nous étions propriétaire.

dans l'attente de vos conseils et de vous lire.

salutations distinguées.

James DEHARBE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés